

Procès-verbal de la séance du CONSEIL COMMUNAL du jeudi 22 mars 2018

Absents et excusés : Kévin POTIEZ, Nadège DONNEZ, Mélanie MORY et Jean-Pierre MARQUANT.

La séance est ouverte à 18 h 30. Monsieur Gauthier DUDANT est absent en début de séance.

Le Président informe les Conseillers de la tenue d'une Commission des Finances élargie le mercredi 16 mai 2018 à 18 heures. Cette commission aura pour ordre du jour l'examen du compte 2017 et la modification budgétaire n° 01/2018 ordinaire et extraordinaire. Il annonce également qu'un dossier important a été récemment déposé au sein des services communaux. Il vise la construction d'une surface commerciale, un Carrefour Market (Groupe Mestdagh), à Bruyelle à l'arrière du Garage Billemont et de la friterie. Le bâtiment prévu s'étalerait sur une superficie de l'ordre de 2.500 m² avec une surface nette de près de 1.950 m² et un parking de 106 places. En matière d'emploi, il générerait 15 temps plein et 20 temps partiel. Une voirie d'accès serait construite entre les Ets Desmets et Fils et les anciennes piscines Noulet.

Au niveau administratif, le Président ajoute qu'un permis intégré a été déposé à la commune. Son caractère complet est actuellement à l'étude du Fonctionnaire des Implantations Commerciales à Namur et du Fonctionnaire Délégué à Mons. Si cette analyse s'avère positive, une enquête publique et le reste de la procédure seront lancés.

Madame Sabine MAHIEU estime que ce projet sera préjudiciable aux commerçants d'Antoing. Le Président précise que ce projet sera créateur d'emplois.

Le Président signale enfin que la Ministre DE BUE a retenu un projet d'aménagement de la Place du Préau et octroyé un subside de 150.000 €. Ce projet, préparé et réalisé en interne, sera présenté en fin de séance par le Directeur Général.

1. Zone de secours

Droit octroyé au Collège Communal d'ester en justice – Répartition des dotations communales 2018 pour la Zone de secours Hainaut-Ouest. Recours devant le Conseil d'Etat.
Décision

En date du 16 février 2018, le Collège Communal décidait de désigner Maître Philippe LEVERT, avocat, afin d'obtenir un avis sur les chances de recours contre l'arrêté de Monsieur le Ministre de l'Intérieur du 29 janvier 2018 suite au recours introduit contre l'arrêté de Monsieur le Gouverneur de la Province du Hainaut du 13 décembre 2017, notifié le 14 décembre 2017, relatif à la répartition de la dotation communale à la Zone de secours Hainaut-Ouest. Ce recours avait fait l'objet d'une décision du Conseil Communal du 28/12/2017.

Au vu des éléments relevés dans l'analyse de Maître LEVERT, il est proposé au Conseil d'autoriser le Collège communal à introduire un recours en suspension et en annulation devant le Conseil d'État contre les décisions prises dans le cadre de la répartition de la dotation communale à la Zone de secours Hainaut-Ouest.

Monsieur VINCENT émet de sérieuses réserves à une issue favorable et estime ce recours vain et sans la moindre chance de réussite. C'est un coût financier inutile. On peut regretter que le lissage de l'augmentation de la dotation n'ait pu se faire mais sans plus.

Monsieur VIVIER estime que la position de la commune aurait dû être plus ferme beaucoup plus tôt et que ce recours ne servira à rien.

Par 5 voix contre et 9 voix pour, le Conseil Communal octroie au Collège Communal le droit d'ester en justice devant le Conseil d'Etat dans le cadre de la répartition des dotations communales 2018 à la zone de secours Hainaut-Ouest.

Agent traitant : Pascal DETOURNAY

Politique responsable : Bernard BAUWENS

2. Projets supracommunaux - Majoration de la dotation 2018 – Affectation

En date du 31/08/2017, le Conseil Communal décidait d'approuver les projets et opérateurs et de consacrer 50 % du montant de la dotation provinciale à chacun des projets suivants :

- Un projet regroupant 14 communes et dénommé « Formation à l'usage des outils de Management socio-économique » ; l'opérateur commun est l'Asbl CHOQ ;
- Un projet regroupant 23 communes et dénommé « Un arbre pour la Wallonie Picarde » ; les opérateurs sont l'Asbl Wallonie Picarde, le Parc Naturel des Plaines de l'Escaut et le Parc Naturel du Pays des Collines.

La Province nous informe que la dotation 2018 pour les projets transcommunaux passe de 0,75 € à 1 € par habitant (ce qui représente une majoration de 1.958,50 €). A la demande du Conseil Provincial, il est proposé au Conseil Communal d'affecter la majoration de la dotation 2018 de la même manière à savoir, à raison de 50 % de chacun des deux projets ci-dessus.

A la question de Monsieur VIVIER quant à l'absence de retour sur ces projets, le Président signale que le Directeur Général suit actuellement ces formations.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Pascal DETOURNAY

Politique responsable : Bernard BAUWENS

3. Égouttage

Curage de l'égout rue du Coucou à Antoing – convention à passer avec le SPW, IPALLE et CBR.

Il est proposé au Conseil d'approuver la convention de curage d'égout rue du Coucou à Antoing, dont copie transmise en annexe de la convocation. Le montant forfaitaire des travaux s'élève à 61.864,44 € TVA Comprise à partager avec le SPW et CBR. La part communale s'élève donc à 20.621,48 € TVA Comprise préfinancée par le droit de tirage (SAC) DT234.

Pour Monsieur VINCENT, ok, on avance dans ce dossier mais il n'y a aucune garantie de résultat à terme. Chacun se dédouane de ses responsabilités. Il s'agit bien d'une voirie régionale mais supportant un important charroi industriel. Des tonnes de poussières sont perdues et générées par des dumpers traversant la voirie sans plaque d'immatriculation et roulant au rouge. Il faut rappeler aux carriers leurs obligations en matière de bâchage, nettoyage des camions. Il y a un véritable dialogue à mener avec eux.

Le Président rappelle qu'il existe une charte avec les carriers. En ce moment, il y a effectivement des problèmes de poussières liés notamment au charroi car l'arrosage n'est pas possible suite aux températures négatives de ces derniers jours et les risques de rupture des canalisations que cela engendre sans parler des problèmes de verglas. Par ailleurs, le concasseur principal de Sagrex s'est brisé engendrant une nette augmentation des taux de poussières mais l'entreprise fait de son mieux pour minimiser l'impact.

A la question de Monsieur VINCENT, le Président précise que les problèmes rencontrés dans les égouts résultent bien des eaux de la voirie.

Monsieur VIVIER signale que, lors des séances du comité d'accompagnement de CBR, l'attention des carriers est souvent attirée sur la problématique des bâchages et arrosages et cela est récurrent. Cependant, est-ce que les consignes sont bien suivies ?

Le Président signale que le maximum est fait mais cela n'est pas simple.

Monsieur VIVIER précise que l'on annonce une augmentation de la production en 2019. Cela pose question car les moyens diminuent.

Le Président rétorque que la production de clinker est bien en augmentation mais que la production de granulats est par contre en baisse.

Monsieur VIVIER signale qu'au niveau de la convention, il n'a rien vu quant à la récupération des boues. Par ailleurs, rien n'est prévu au niveau des trottoirs. Si on se limite à cela, dans deux ans, on sera à nouveau dans la même situation.

Le Président précise que l'évacuation des boues est bien comprise dans le marché. Quant à l'entretien de la voirie et des trottoirs, il rappelle qu'ils sont propriétés du Service Public Wallonie et que c'est à eux de les gérer.

Monsieur DESMET ajoute que la convention vise le curage des égouts et rien d'autre. La gestion à long terme est du ressort du SPW.

Madame Sabine MAHIEU signale qu'avant, les carriers assuraient le nettoyage et le brossage des voiries et accotements. Aujourd'hui, ceux-ci sont dans un état désastreux.

Monsieur BILLOUEZ signale que cela était peut-être plus facile avant mais qu'aujourd'hui cela devient moins évident.

Monsieur VINCENT précise que les entreprises réalisent un chiffre d'affaires et qu'un courrier devrait être envoyé aux industriels. Toute une série de problèmes doivent être réglés que ce soit au niveau de la voirie, des trottoirs et accotements ou encore de leurs traversées.

Le Président signale que cela ne date pas d'hier mais qu'un courrier leur sera transmis pour rappeler leurs obligations.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Frédéric VAN CAUTER
Politique responsable : Thierry DESMET

4. Marché public de travaux

Travaux d'aménagement de la zone B du carré 5 du cimetière d'Antoing – Approbation du cahier spécial des charges, plan, métré, estimation, fixation du mode de passation et des conditions du marché

La Sprl A-Tipik, auteur de projet, a remis le cahier spécial des charges, métrés récapitulatif et estimatif, plan pour les travaux d'aménagement de la zone B du carré 5 du cimetière d'Antoing.

L'estimation est de 52.000 € HTVA (62.920 € TVA Comprise).

Le délai pour l'exécution des travaux est de 30 jours ouvrables.

A l'unanimité, le Conseil approuve les cahier spécial des charges, plan, métré récapitulatif, estimation, fixation du mode de passation (procédure négociée sans publication préalable) et des conditions de marché.

Agent traitant : Frédéric VAN CAUTER

Politiques responsables : Thierry DESMET/Claudy BILLOUEZ

5. Plan communal d'aménagement

Plan communal d'aménagement n° 4 dit « Quartier de la Marlière » - Adoption définitive et déclaration environnementale.

En date du 26/10/2017, le Conseil communal approuvait provisoirement le plan communal d'aménagement n° 4. Suite à cette décision, le projet a été soumis à une réunion d'information, à une enquête publique de 30 jours, à l'avis du Parc naturel des Plaines de l'Escaut et à l'avis de la CCATM.

Durant cette enquête, les principales remarques concernant le plan ont concerné :

- La perte de terrain trop importante pour certains riverains de la rue Baille d'Orée (îlot 1 – création de voiries en intérieur d'îlot)
- Projet démesuré par rapport à l'objectif fixé (nombre de garages trop important)
- Crainte de l'augmentation du trafic
- Perte de terrain trop importante pour certains riverains de la rue Neuve (îlot 2 – voirie à l'arrière des terrains)
- Demande de modifier une partie des parkings arborés en zone de garages (îlot 2)

Pour ce qui est de l'avis du Parc naturel, il se concentre principalement sur la cohérence des constructions de garage, ce qui est réglé dans les options d'aménagement ;

L'avis de la CCATM, s'exprime comme suit :

2 avis défavorables et 6 avis favorables assortis des remarques suivantes :

- Un éclairage public et la pose de caméras seront prévus à l'intérieur de la zone créée par les garages dans l'îlot 1
- La mention « regroupées par 3 au minimum » concernant les constructions de garage sera supprimée
- Outre sectionnelles, les portes de garage pourront être basculantes mais sans débord sur la voirie
- La destination 10.3 de la zone à l'intérieur des garages sera remplacée par l'affectation 20.3

- Une sortie supplémentaire sera créée dans l'îlot 1
- La zone 40.5 sera élargie à la zone de voirie le long de la rue de Fontenoy
- La zone 40.5 située dans l'îlot 2 sera remplacée par une zone de garages
- Une attention toute particulière sera portée à l'aménagement de la zone 30.1 de l'îlot 3

Une réunion a donc été organisée avec l'auteur de projet, suite à quoi, le projet a été légèrement modifié pour prendre en compte les remarques de la CCATM, diminuer le nombre d'emplacements de garage dans l'îlot 1 pour que les riverains réclamants conservent d'avantage d'espace, modifier l'implantation d'une partie de la voirie à l'arrière de la rue Neuve (îlot 2) pour les mêmes raisons.

L'ensemble de la manière dont toutes les remarques ont été prises en compte est mentionnée dans la déclaration environnementale jointe au dossier.

Il est donc proposé au Conseil :

- D'approuver définitivement le plan communal d'aménagement n°4 modifié ;
- D'adopter la déclaration environnementale accompagnant cette décision.

Le tout sera transmis au fonctionnaire délégué pour demander approbation auprès du Ministre.

Monsieur VINCENT prend bonne note que l'on a tenu compte des demandes des riverains mais ce projet a fait l'objet de nombreuses remarques. Il émet des doutes quant au fait que ce projet réponde encore aux besoins. Qu'il faille libérer de l'espace dans la rue Neuve est un fait.

A la question de Monsieur VINCENT, le Président confirme que les riverains n'auront aucune obligation à construire un garage sur leur terrain comme cela a été fait pour la rue des Ateliers.

Monsieur VINCENT admet l'intérêt de l'accès côté rue Baille d'Orée car actuellement c'est un peu un cloaque. Par contre, pour les gens de la rue Neuve, ces nouvelles voiries entraînent d'importantes pertes de parcelles. En ce qui concerne les propriétés de l'école, celles-ci restent en l'état et une certaine activité y est maintenue. Cependant, il se demande s'il n'aurait pas été plus judicieux d'utiliser une partie de ce site pour les voiries plutôt que d'exproprier des riverains disposant de petites parcelles.

Monsieur DUDANT entre en séance.

Le Président précise que ce projet est effectivement ancien mais il doit aboutir. Nous avons acté au mieux les remarques des riverains. A la remarque de Monsieur VINCENT quant à l'absence d'informations aux riverains avant la récente enquête publique, le Directeur Général précise que les riverains avaient déjà été consultés précédemment. Il est vrai que ce projet date du début des années 2000 et la procédure administrative a traîné en longueur pour diverses raisons mais ce projet arrive enfin au bout du tunnel.

Aux questions de Monsieur VINCENT concernant la suite (délais pour les constructions, les permis,...), le Directeur général précise que le PCA devrait être approuvé par le Ministre avant les vacances d'été. Ensuite, la mise en œuvre de ce plan s'étalera sur de nombreuses années et dépendra de nombreux facteurs tels l'acquisition à l'amiable ou par voie d'expropriation des terrains concernés, la volonté affichée par les uns et les autres pour la construction des garages... Quant au projet de revitalisation urbaine, nous attendons des nouvelles de la Région Wallonne. Le projet y a été défendu récemment à Namur. Dès que le

feu vert sera donné par la Région, les procédures d'acquisitions et autres demandes de permis pourront être mises en route.

A la question de Monsieur VIVIER, le Directeur Général précise que la liaison éventuelle entre la rue Neuve et la Nationale 500 nécessitera la réalisation d'un ouvrage d'art par rapport au Ravel et à la ligne de chemin de fer. Le Ravel aura néanmoins son site propre et continu tel que dessiné sur les plans. Monsieur VIVIER émet des doutes sur l'impact de ce projet sur la mobilité dans la rue Neuve.

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve ce point.

Agent traitant : Caroline DELBAUVE

Politique responsable : Bernard BAUWENS

6. Plan de cohésion sociale - rapport financier 2017

Le Conseil est invité à approuver le rapport financier 2017 du Plan de Cohésion Sociale.

Sur les 106.111,44 € octroyés au PCS (84.889,15 € de subvention + 21.222,29 € de part communale), 102.838,74 € ont été justifiés.

Une première tranche (75%) de la subvention (soit 63.666,86 €) ayant déjà été perçue en mars 2018, un montant de 18.604,13 € sera encore octroyé à la Ville après analyse du rapport financier.

Monsieur VIVIER tient particulièrement à saluer le travail de la coordinatrice du PCS, Madame DEKEYSER.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Sibylle DEKEYSER

Politique responsable : Bernard BAUWENS

7. Subsides 2018 aux sociétés

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve les points suivants :

- a) Octroi d'un subside aux Bourleux du Français d'un montant de 125 € ;
- b) Octroi d'un subside exceptionnel aux Bourleux du Français d'un montant de 1.200 €, pour l'achat d'un jeu de boules ;
- c) Octroi d'un subside à l'association « les Tontons Flagueurs », d'un montant de 125 € ;
- d) Octroi d'un subside au cercle culturel « Le Montbrétia », d'un montant de 124 € ;
- e) Octroi d'un subside à l'ASBL Jardins Bios du Hainaut, d'un montant de 1.500 €.
- f) Octroi d'un subside au Comité des Fêtes d'un montant de 15.000 €, pour l'organisation de la festivité « Antoino au fil du temps », les 23 et 24 juin 2018.

Agents traitants : Carine DUDANT et Brigitte WATTIEZ

Politique responsable : Bernard BAUWENS

8. Aide en services

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve l'octroi d'une aide en services à l'ASBL Miss & Mister Pays Blanc d'un montant de 14.400 €, correspondant à 23 locations de la grande salle du Scaldis – (17 X 600 €) + (6 X 700 €).

Les documents relatifs à la situation de l'ASBL figurent au dossier.

Agent traitant : Sonia KENNIS

Politique responsable : Bernard BAUWENS

8bis. Demande d'ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour par le Conseiller communal Jean-Bernard VIVIER pour le Groupe Ouverture

Monsieur VIVIER présente son point lié à la sécurité et la mobilité dans le bas d'Antoing.

« Vu que :

- La grand rue est en pleine phase de rénovation,
- Le quartier de la pêcheurie est en étude pour un renouveau,
- La rue du Coucou devient un problème constant de mobilité et de sécurité,
- Les commerces le long de l'Escaut sont bien fréquentés,
- Le stade d'Antoing est régulièrement complet avec l'excellent parcours de nos équipes de football mais aussi avec la fréquentation de nos diverses salles de sport,
- La commune se veut représentante de l'Handycity.

Il apparaît que :

- Les rues Louvieux, Gransart, des Tanneurs, à Chapons, Thiéfry, des Carrières, du Rocher, Joly et de l'Orphaverie sont de plus en plus fréquentées,
- Ces rues ne sont pas propices à une grande circulation ni à un parking intensif,
- Ces rues ne sont plus de toute jeunesse,
- Ces rues sont fréquentées pas des riverains qui ont : besoin d'aide, des problèmes physiques, des besoins de mobilité, de sécurité et de parking,
- Plusieurs riverains se plaignent aux agents de quartier mais aussi via les réseaux sociaux pour leur environnement et leur sécurité,
- Des actions ponctuelles sont menées par la ville suite à ces demandes via les réseaux,
- La ville communique sur les réseaux sociaux via ses agents au nom de l'autorité afin de faire des réparations...

Nous vous demandons :

Par un souci de démocratie, de sécurité mais aussi de confort pour le citoyen que :

- Un registre soit fait avec l'ensemble des problèmes de sécurité que l'on peut observer sur les routes mais aussi sur les trottoirs,
- Les différentes demandes et remarques relevées par les agents de quartier soient prises en compte dans ce registre,
- Le collègue mette en place au plus vite les diverses réparations possibles en interne (main d'œuvre communale),
- Les limitations de vitesse et les interdictions de parking soient respectées même le week-end

-Que le label Handycity soit respecté dans ces quartiers mais aussi sur l'ensemble de la commune d'Antoing.

-Voici la définition de ce label :

Handycity® est un label qui vise à encourager les communes qui travaillent pour l'intégration des personnes handicapées dans les facettes de la vie communale.

Chaque initiative, petite ou grande, peut contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des personnes handicapées, de vie de tout un chacun.

Notre association ne désire pas engager les communes dans un processus financier lourd. Chaque commune candidate à Handycity®, selon ses réalités de terrain, ne s'engage qu'à incorporer, avec un soin particulier, une dimension «personnes handicapées» dans les différents projets concernant l'ensemble de la population.

Handycity® est en quelque sorte une reconnaissance des personnes handicapées pour les efforts fournis au quotidien par les communes.

En conclusion

Vu les demandes des riverains pour l'ensemble de ces quartiers mais aussi pour une commune d'Antoing où il fait bon vivre, nous vous proposons de tenter dans les prochains jours de mettre en place ce système et de mettre en place quelques travaux pour le bonheur de tous. »

Le Président précise que la plupart de ces rues sont, depuis toujours, très étroites et ont été mises en sens unique avec le temps. Il rappelle qu'un parking d'une vingtaine de places a été réalisé récemment à la Placette Chantry et ajoute que dans la rue où habite Monsieur VIVIER, il y a 11 voitures pour 6 maisons. Cette augmentation du nombre de voitures est un fait de société. Dans ces petites rues où les anciens habitants sont remplacés progressivement par de plus jeunes, cette augmentation apparaît inévitablement.

Madame BOCAGE insiste sur le fait que le Collège répond à toutes les demandes. En matière de personnes handicapées, les demandes et suppressions d'emplacements de parking passent régulièrement devant ce Conseil. Nous sommes à l'écoute des demandes mais il n'est pas possible de répondre favorablement à toutes. Dans les projets, qu'ils visent des voiries ou des bâtiments, l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite sont systématiquement prises en compte comme le projet de la Place du Préau qui vous sera présenté dans quelques instants.

Le Président ajoute avoir été interpellé par un riverain handicapé mais celui-ci ne disposait pas de la carte de handicapé.

Le Président interrompt la séance et cède la parole à Monsieur OVAERE, Commissaire de Police.

Monsieur OVAERE précise que les emplacements de parking pour personne à mobilité réduite (PMR) nécessitent de répondre à certaines conditions. En la matière, on ne fait pas ce que l'on veut et la norme est de 1 emplacement PMR par 50 places de stationnement. Comme le disait Madame BOCAGE, il faut maintenir une mise à jour des places autorisées. Ainsi, il y en a actuellement 5 dans la rue de Crèvecoeur. Monsieur OVAERE ajoute par ailleurs que les emplacements PMR sont interdits devant les gares, postes et autres pharmacies ce qui peut paraître contradictoire mais c'est la loi.

Quant au problème de vitesse, cela n'est pas propre aux voiries du bas d'Antoing car la plupart des voiries d'Antoing sont limitées à 50 km/h. C'est un problème général. Certains réclament la pose de chicanes ou encore de coussins berlinois mais ces dispositifs engendrent d'autres nuisances, notamment de bruit. Il faut donc être très prudent avec ces aménagements. L'impression de vitesse est souvent subjective. Les rues du bas d'Antoing sont un héritage du passé en termes de largeur. Ces rues ont un marquage au sol pour les vélos et disposent d'un panneau SUL (sens unique limité) délimitant une zone exclusivement réservée aux vélos. Faute d'espace, la plupart de ces voiries disposent d'un trottoir de moins d'1,50 m alors que c'est la norme.

Le Président remercie Monsieur le Commissaire OVAERE.

Le Directeur Général présente le projet de la Place du Préau. Celui-ci résulte d'un appel à projets lancé par la Ministre DE BUE et visant à améliorer le cadre de vie des citoyens et augmenter l'attractivité des lieux de centralité des communes. Plusieurs critères étaient à prendre en compte notamment la redynamisation du commerce local, l'amélioration de la convivialité de l'espace public ou encore l'adaptation aux modes de déplacements doux y compris les personnes à mobilité réduite.

Le Directeur Général insiste sur le fait que ce projet a été fait en interne et remercie toute l'équipe pour la qualité du travail qui a ainsi permis d'obtenir 150.000 € de subsides pour ce projet. Sur base de l'esquisse réalisée, il explique les principaux points forts de ce projet :

- Le rond-point de la Place du Préau disparaît. Il n'a aucune utilité et, même si les lieux n'ont jamais semblé accidentogènes, le tout à la voiture n'y a pas de sens ;
- Le projet permet la récupération de près de 400 m² d'espace public vers le citoyen : une partie terrasse pour les commerces situés du côté du Scaldis; un espace multifonctions (esplanade) permettant d'y accueillir des forains, un marché « provençal » ou « des produits du terroir » et d'y installer un chapiteau pour des manifestations diverses; un espace engazonné et fleuri autour des œuvres de Raoul Cauvin comprenant également des bancs publics ; tous ces espaces seront réalisés en pavés béton de couleur différente ;
- Les voiries auront 6 mètres de large et seront à double sens ; à la demande de l'Office de Circulation Routière, la priorité de droite restera d'application et l'ensemble de la zone sera limitée à 30 km/h à l'instar de la Grand'Rue ; elles seront en revêtement hydrocarboné;
- Au global, une dizaine de places de parking (la rue de la Pêcherie en compte 110) seront perdues et d'autres refaites (7) ou créées (3) ; à noter que l'un des emplacements sera doté d'une borne de recharge électrique y compris pour vélos ;
- Les cyclistes auront un site propre entre le pré-Ravel et l'espace de parking qui leur est dédié;
- Chaque traversée piétonne sera adaptée aux malvoyants.

Les travaux sont estimés à 460.000 € et pourraient débiter au printemps 2019.

9. Procès-verbal

A l'unanimité, le Conseil approuve le procès-verbal de la séance du 22 février 2018.

Agent traitant : Pascal DETOURNAY

Politique responsable : Bernard BAUWENS

10. Questions orales

Monsieur VINCENT désire intervenir au sujet de la communication envers les citoyens et signale que la Commune a récemment informé la population sur la fourniture gratuite de pastilles d'iode via les pharmacies. Vers 11 h 30 le jour-même, les officines n'avaient pas été livrées. Il désire que l'on vérifie l'information avant de la diffuser.

Le Président et le Directeur Général précisent que les services communaux n'ont que relayé une information obligatoire demandée par les Autorités Fédérales.

Monsieur VINCENT revient sur le problème de la pose de la fibre optique dans la Grand'Rue et qui a duré plus d'un mois. Le Président précise que la Commune a fait le maximum dans ce dossier où la situation était complexe.

Monsieur COURTOIS s'étonne d'avoir lu dans le procès-verbal du Collège du 23 février dernier que le Directeur Général Communal participerait au jury d'examen du futur Directeur Général du CPAS.

Le Président, Monsieur BILLOUEZ, Président du CPAS, et le Directeur Général précisent qu'il n'y a aucune incompatibilité et qu'au contraire, les autorités supérieures et l'Union des Villes et Communes sont favorables à cette participation ne serait-ce qu'au vu des synergies à mettre en place entre les deux institutions.

Monsieur VIVIER rappelle que, lors d'une assemblée générale de l'Office du Tourisme, il avait demandé qu'un planning des festivités soit fait. Force est de constater que cela n'est toujours pas fait puisque l'on vient de faire annuler une marche à Péronnes en juillet. Les PLANU ne sont même plus respectés. Le Collège ne semble plus en mesure de gérer et il est de faire un calendrier.

Le Président précise que les PLANU sont toujours faits et respectés pour toute activité le nécessitant.

Monsieur DESMET ajoute que l'organisation de cette marche n'était pas possible. Prévue d'habitude le 21 juillet, elle avait été avancée au 14 juillet. Or, nous accueillons le Beau Vélo de Ravel ce jour-là avec un parcours de 27 km dans toute l'entité. Il était impossible de permettre une autre manifestation du même type et les organisateurs l'ont bien compris.

Messieurs VIVIER et VINCENT signalent qu'il serait bon de mettre sur pied ce calendrier évènementiel et cela aiderait tout le monde, l'associatif et la commune.

Monsieur VERSCHEURE intervient sur le dossier de la Résidence les Sablons à Bruyelle et lis le document suivant :

« Suite à la décision du collège de la ville d'Antoing d'octroyer un permis d'urbanisme à un tiers, un habitant de Bruyelle, s'estimant lésé, a introduit un recours au conseil d'état contre la Ville d'Antoing en vue d'attaquer cette décision administrative. (usage de la voie publique à des fins privées)

Cette affaire est venue à l'audience de la XIII chambre du conseil d'état (220907/XIII -7857) en date du 01/02/2018.

L'auditeur du conseil d'état a émis un avis, préalablement à l'arrêt rendu et ou à rendre par la XIII chambre du conseil d'état.

Comme ce recours implique la Ville, (et donc les finances communales et la voirie publique) le conseil communal (et en tout cas notre groupe), doit être tenu informé des suites de cette affaire, tout en respectant bien entendu les données privées de la personne ayant eu recours au conseil d'état)

QUESTIONS

- 1. Le collège est-il en possession de l'avis de l'auditeur du conseil d'état ? si oui quel en est le contenu*
- 2. Incidemment, le collège est- il en possession de l'arrêt du conseil d'état, si toutefois ce dernier a été rendu*
- 3. Et à défaut d'arrêt rendu, le collège informera t'-il le conseil de l' arrêt dès qu' il sera rendu et en sa possession ? »*

Le Directeur Général précise que la Commune a bien été informée par son avocat de la position de l'Auditeur mais cela ne veut pas dire pour autant que le Conseil d'Etat suivra la position de ce dernier. La procédure est toujours en cours. Bien évidemment, le Conseil Communal sera informé de la décision du Conseil d'Etat.

Le Directeur Général rappelle que le document contesté est une autorisation de voirie accordée par le Collège Communal et que celle-ci ne nécessitait pas de permis d'urbanisme. Si le Conseil d'Etat devait annuler cette décision sur base d'une motivation insuffisante ou inadéquate, le Collège Communal en reprendra une tout aussi vite.

SEANCE SECRETE

La séance est levée à 21 h 05.

PAR LE CONSEIL :

Le Directeur Général,

Le Président,

P. DETOURNAY

B. BAUWENS